Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DELIBERATION DU BUREAU 2023 n°05

MOBILITES

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 02/02/2023, sur convocation du Président envoyée le 27/01/2023.

Présents : F. CHARTREUX, M. GUEGUEN, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, O. HEYOB, X. COLIN, JP. COUTEAU, J. BOCANEGRA, L. GUYOT, JL. CLAUDON, A. HARMAND, E. POIRSON, R. ARNOULD,
Excusés : R. SILLAIRE, JL. STAROSSE, D. PICARD, E. PAYEUR.

BU2023-05– *FINANCES (7.10)* – **DEMANDES DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENTS MOBILITES ACTIVES ET TRASNPORTS EN COMMUN AU NIVEAU DU FUTUR GIRATOIRE DE LA ZA DU PARC DE HAYE**

Le 30 juin 2020, la SEBL Grand Est a racheté pour le compte de la Communauté de communes Terres Touloises, dont elle est l'aménageur, la zone d'activité du Parc de Haye à l'Etablissement Public Foncier du Grand Est. Un vaste programme de travaux a ensuite été établi dans le but de remettre à niveau l'ensemble des réseaux et voiries du site, en améliorer l'accès ainsi que sa qualité urbaine et environnementale.
Parmi ces travaux, SEBL envisage la création d'un giratoire sur la RD 400 afin de sécuriser l'accès au site d'activité. Au-delà des aménagements dédiés aux véhicules motorisés, la CC TERRES TOULOISES a demandé à son aménageur d'intégrer les mobilités actives (vélo et marche) et de reprofiler les arrêts de transports en commun pour la ligne régionale FLUO R410. Aujourd'hui, le site n'est plus desservi par les transports en commun, pour des raisons de sécurité liées à la traversée de la RD 400.
Les travaux projetés figurent au schéma directeur des mobilités actives qui a été approuvé au conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Les travaux de création d'un nouveau carrefour giratoire, prévus à partir du printemps 2023, permettent notamment des aménagements en termes de mobilités actives et le rétablissement de l'accès aux transports en commun. Ils consistent en :

- l'insertion d'une piste cyclable bidirectionnelle au nord du projet coté ZA et la jonction à une voie verte vers la ZA
- la création d'alvéoles pour les arrêts bus
- l'aménagement de traversées piétonnes
- la création d'une piste cyclable en périphérie du carrefour giratoire

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux a été déléguée à la SEBL Grand Est par traité de concession d'aménagement du 5 mars 2020. Les travaux seront donc assurés par des entreprises mandatées par l'aménageur, qui assurera le paiement de l'intégralité des factures.

La demande de subvention pour ces aménagements de mobilité est donc bien assurée par l'aménageur. Toutefois, la délibération de la collectivité conforte la demande de subvention auprès des différents co

Mis en ligne le 02/02/2023 a 16h29
REÇU EN PREFECTURE
le 02/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20230202-BU2023_05-D

financeurs, car c'est cette dernière qui assure in fine le déficit d'exploitation de cette opération d'aménagement, compte tenu de l'ensemble des investissements qui seront réalisés sur le site à la demande de la collectivité.

Le plan de financement prévisionnel HT de ces travaux se décline ainsi :

Financement travaux sécurisation	Montant de la subvention	Taux
DSIL 2023	**73 005,72 €**	**30,00 %**
Département 54	**30 137,85 €**	**12,38 %**
Autres financements publics (préciser)		
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	**140 208,82 €**	**57,62 %**
TOTAL	**243 352,39 €**	**100 %**

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à demander à son aménageur SEBL Grand Est, à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat, au titre de la DSIL 2023, pour le projet tel que décrit ci-dessus ;
- Autoriser le Président à demander à son aménageur, SEBL Grand Est, à solliciter des subventions auprès d'autres financeurs potentiels, dont le Département de Meurthe et Moselle ;
- Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Mis en ligne le 02/02/2023 a 16h29
REÇU EN PREFECTURE
le 02/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20230202-BU2023_05-D